

Contrat de location de salle

Entre

Coworking Neuchâtel Sàrl (dit « CWN »), Place Numa-Droz 2, 2000 Neuchâtel (ci-après “**le Loueur**”)

Et

Société ou Entité	
Prénom & Nom :	
Email :	
Téléphone :	
Adresse :	

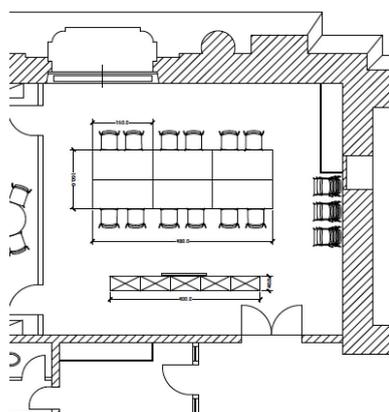
(ci-après “**le Locataire**”)

Il est conclu entre le Loueur et le Locataire un contrat de mise à disposition temporaire d'une salle ou des salles de réunion dans l'espace de Coworking Neuchâtel.

Article 1 : Objets en location (cocher le)

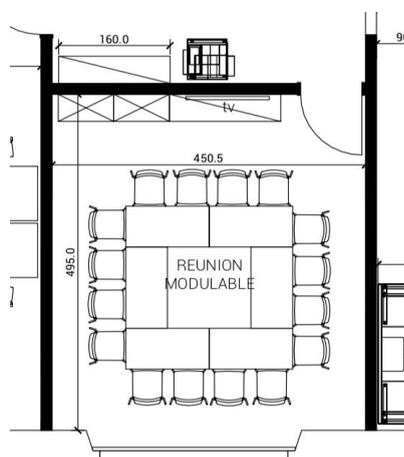
Salle 1 : 50m²

Max 40 personnes



Salle 2 : 26m²

Max. 14 personnes



Article 2 : Période de location

Date	Heure d'arrivée	Heure de départ

Article 3 : Prestations incluses

- Mise à disposition privative de la surface et du mobilier
- Accueil
- Beamer
- Flipchart
- Wifi haut débit
- Aménagement de la salle
- Nettoyage

À disposition sur demande : papier, crayon, matériel de bureau, impression A4/A3.

Article 4 : Aménagement souhaité (cocher le)

- Salle de classe  U  Bloc 

Article 5 : Prix hors taxes (Cocher le)

Non-membre Association	Salle 1 (50 m ²)	Salle 2 (26m ²)
<input type="radio"/> Demi-journée	450 CHF	225 CHF
<input type="radio"/> Journée	950 CHF	350 CHF
<input type="radio"/> Soirée (18h-21h)	300 CHF	225 CHF

Réductions

15% de remise sur une deuxième réservation dans les 6 mois suivant la première réservation.

30% de remise sur la troisième réservation et les suivantes dans les 6 mois suivant la première réservation.

Ces réductions sont octroyées pour autant que les réservations soient faites en même temps.

Article 6 : Facturation

La facture est émise lors de la réservation. Le paiement devra intervenir par virement postal ou en cash avant l'utilisation de la salle.

Remarques :

- Coworking Neuchâtel n'effectue pas de remboursement en cas d'annulation, cependant la/les date(s) peut/peuvent être déplacée(s) 3 semaines à l'avance.
- Les conditions générales d'utilisation énumérées ci-dessous font parties intégrantes du contrat de location des salles.
- En cas de litige lié au présent contrat ou au CGU, seul le tribunal civil de Neuchâtel sera compétent. Le droit suisse est applicable.

Par la signature du présent document, le Locataire accepte les termes du contrat et les Conditions Générales d'Utilisation.

Neuchâtel le _____

Neuchâtel le _____

Prénom Nom : _____

Société : _____

Coworking Neuchâtel sàrl

Conditions Générales d'Utilisation

1. Réservation

- A. La/les réservation/s est/sont confirmée/s à la signature des deux parties.
- B. Toute modification doit être communiquée minimum 48h en avance par e-mail ou par courrier.
- C. En cas d'annulation, il n'a pas de remboursement possible mais la date ou les dates peuvent être reportées ultérieurement (maximum à deux reprises). La demande de report doit être faite 3 semaines à l'avance.

2. Responsabilités du locataire

- A. Le Locataire reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique (portable, assistant personnel) que la location des locaux d'une manière conforme à la loi et s'interdit notamment tout comportement, ainsi que tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- B. Le Locataire s'engage à ne tenir aucune réunion de nature religieuse ou de nature politique qui ne respecterait pas la loi et l'ordre au sens des réglementations suisse, cantonale et communale.
- C. Le Locataire reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires aux spécifications et modalités d'utilisation du service Wi-Fi Coworking Neuchâtel.
- D. Le Locataire doit veiller à son matériel informatique en s'assurant que les ordinateurs portables et assistants personnels ou autres matériels ne soient pas laissés sans surveillance.
- E. D'une manière générale, le Locataire s'engage à respecter les codes de la vie et de la courtoisie en société dans le cadre de leurs rapports avec les Membres de l'espace Coworking Neuchâtel.
- F. Le Locataire s'engage également à ne pas incommoder les Membres de Coworking Neuchâtel avec des publicités, messages promotionnels ou toutes autres formes ou démarchages non sollicités. Il en va de même pour le respect des autres quant au bruit ou autres nuisance potentielle. À ce titre, seules sont autorisées les réunions qui excluent la démonstration ou l'utilisation de tout matériel pouvant émettre des bruits, odeurs ou autres nuisances incommodes.
- G. Le Locataire s'engage à rendre les locaux propres et à remettre l'aménagement des tables et chaises à sa position initiale.

3. Responsabilité de CWN

- A. La responsabilité de CWN ne pourra pas être engagée en cas de dommages matériels, suite à l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations mis à disposition du coworker.
- B. CWN n'est pas responsable des dégâts et/ou vol survenus dans l'espace de coworking. Chaque coworker est responsable de son matériel.
- C. CWN ne peut être en aucun cas tenu de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du réseau internet par le coworker, ce dernier étant sous la responsabilité des coworkers dans le respect des présentes CGU. Le coworker reconnaît que CWN ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, en cas de mauvaise utilisation par le coworkers ou pour tout problème provenant du fournisseur de réseau internet.
- D. Toute responsabilité de CWN à quelque titre que ce soit, est exclue, sauf faute ou négligence graves de CWN.

3. Protection des données

coworking neuchâtel

Les données personnelles des coworkers sont traitées de façon confidentielle. CWN se réserve le droit d'utiliser les données à des fins statistiques, scientifiques et de marketing. Cependant, aucune photographie des coworkers ne sera publiée sans son accord expresse préalable.